

LE MINISTERE PREND ACTE

Le ministère de la Santé a tiré quatre principaux constats de cette consultation électorale, sur la base des résultats de la France métropolitaine :

1. Le taux de participation est en légère baisse par rapport à ceux des précédentes élections (44,6 %, contre 46 % en 2006 et 52,7 % en 2000). « La campagne électorale n'a donc pas mobilisé autant que le prédisaient certaines organisations syndicales », (la Csmf. Ndlr), commente le ministère.
2. « Les équilibres syndicaux sont globalement inchangés chez les médecins généralistes ». Pour le ministère MG France reste le principal syndicat (30,2 %), un score proche de 2006 (31,2 %) et 2000 (30,9 %). La Csmf obtient 26,5 % des voix, comparable à celui de 2006 (25,9 %, où la centrale soutenait la convention 2005. Ndlr), mais loin des 40,9 % de 2000 (année où le syndicat était dans l'opposition. Ndlr). Le SML, à l'inverse, redresse la tête avec 19,2 % des voix contre 10,5 % en 2006 (soutien à la convention 2005. Ndlr). En revanche, la FMF « alliée pour ces élections avec Union généraliste, perd du terrain avec 18,6 % des voix, contre 28,8 % en 2006 ».
3. Dans le collège des chirurgiens, anesthésistes et gynécologues-obstétriciens « création de la loi Hpst », le syndicat Le BLOC domine largement la Csmf (18,3 %) le SML (14,7 %) et la FMF (7,2 %), avec 57,9 % des voix. Pour le ministère « la mobilisation constatée au travers des résultats confirme le besoin de ces médecins sur le terrain, de bénéficier d'une représentation distincte pour prendre en compte les spécificités de leurs conditions d'exercice ».
4. La Csmf est majoritaire chez les autres spécialistes, avec 51 % des voix, suivie du SML (31,28 % et de la FMF (15,1 %).

Roselyne Bachelot a donc pris acte, et affirme poursuivre son travail avec tous les syndicats représentatifs, pour « moderniser l'offre de soins libérale, faciliter l'installation des jeunes médecins et apporter une réponse aux besoins des patients ».